

24 heures de natation: règlement de participation

Art. 1 : Conditions de participation

L'événement est ouvert à toutes et à tous, sans restriction d'âge, et sans limite de temps :

- **Aptitude** : les participants doivent être capables de nager de manière autonome (sans aide : combinaison, pull-boy, palmes, planches, etc.).
- **Distance minimale** : 50 mètres.
- **Accompagnants** : Pour des raisons de sécurité et d'organisation, les accompagnants doivent impérativement rester hors de l'eau.

Art. 2 : Comptabilisation de la distance

La distance - pour chaque participant - est enregistrée durant toute la durée de l'épreuve selon les modalités suivantes :

- **Continuité** : la performance est validée entre l'entrée et la sortie de l'eau. Une seule participation est autorisée par personne durant les 24 heures.
- **Tolérance de pause** : dans des cas extrêmes, une pause de **10 minutes maximum** par heure peut être accordée.

Art. 3 : Inscription aux challenges

Chaque mètre parcouru est comptabilisé pour le **challenge individuel**, ainsi que pour les **challenges collectifs** mentionnés sur la fiche de participation (à remplir obligatoirement avant le départ).

Art. 4 : Challenges collectifs (groupes, familles, écoles)

La présence simultanée des membres d'une équipe n'est pas requise.

- Les membres peuvent nager à des horaires différents.
- Le score total de l'équipe sera calculé à l'issue des 24 heures par la compilation des fiches individuelles.

Art. 6 : Organisation des lignes d'eau

Le comité organisateur local se réserve le droit de réguler le nombre de nageurs par ligne d'eau, afin de garantir la sécurité et la fluidité de la nage.

Art. 7 : Récompense officielle

Chaque participant recevra un **diplôme nominatif** attestant de la distance totale parcourue d'une seule traite.

Art. 8 : Catégories et prix

À la clôture de l'événement, des prix seront décernés aux trois premiers classés dans les **11 catégories** suivantes :

1. **Individuel (H/F)** : plus longue distance parcourue (1 prix femme et 1 prix homme).
2. **Famille** : minimum 3 personnes et 2 générations directes. Plus longue distance cumulée. Maximum 12 participants par famille.
3. **Groupe** : Associations, voisins, amis... Plus longue distance cumulée. Maximum 15 personnes par groupe.
4. **Club sportif** : plus longue distance cumulée. Maximum 30 personnes par club.
5. **Établissement scolaire** : plus longue distance cumulée. Pas de limitation du nombre d'élèves par établissement.
6. **Âge (H/F)** : participants les plus jeunes et les plus âgés (4 prix au total).
7. **Challenge Entreprises** : plus longue distance cumulée pour les entreprises inscrites au Challenge Entreprises via le formulaire [ICI](#).

Durant l'épreuve, les résultats intermédiaires seront actualisés et présentés sur les canaux de communication du club organisateur..

La présence à la cérémonie protocolaire du dimanche 27 septembre à 14h30 est obligatoire pour prétendre à l'obtention des prix.

Art. 9 : Équipement obligatoire

Le port du **bonnet de bain officiel** de l'épreuve est obligatoire. Il sera prêté à chaque participant à l'entrée du bassin.